

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

OBJET
**Modification du tableau
d'effectif**

(Point n°4)
D 24-019

Date de Convocation :
22 mai 2024

Date d'affichage :
4 juin 2024

Nombre de membres
En exercice : 17

Présents :
12 présents

Votants :
15 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à 18h00,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame PHILIPPEAUX, Présidente.

Etaient présents : Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Anne-Marie VAN VEEN, M. Francis NICAISE, Mme Christine DAVID, Mme Ghyslaine BERGOGNÉ, Mme Agnès FERAY, Mme Isabelle VIVIER, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Jean MONTIER, Mme Françoise HECQUET, Mme Christelle CHENEGRIN, Mme Stéphanie LAVALT.

Absents excusés : Mme Christelle DOUIS, Mme Françoise KLEFFERT M. François GERNIER, Mme Christine MAHERAULT, M. François DOUIS.

Madame LODS est désignée secrétaire de séance.

Madame Christelle DOUIS a donné pouvoir à Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX

Madame Françoise KLEFFERT a donné pouvoir à Madame Anne-Marie VAN VEEN

Monsieur François GERNIER a donné pouvoir à Madame Ghyslaine BERGOGNÉ

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer, l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services suite à une réorganisation au sein de la résidence autonomie et la mise en place des nouvelles réglementations en vigueur.

Il est proposé comme suit :

⇒ Création de :

- 1 poste d'adjoint administratif à 35/35^{ème}

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.313-1 à L.332-8,

Vu le tableau des effectifs,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

MODIFIE le tableau des emplois comme proposé

INSCRIT au budget les crédits correspondants

AUTORISE Madame la Présidente ou la Vice-Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	15			

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

LA PRESIDENTE DU C.C.A.S

Anne-Marie PHILIPPEAUX

